



**Ensamb
nou lé kapab !**

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école



Harcèlement = violence répétée isolant la victime.



Votre enfant est ou semble impliqué dans une situation de harcèlement ?

Parlez-en immédiatement au directeur, au chef d'établissement ou à tout autre adulte de l'établissement. Le **protocole pHARe** sera mis en place.

Les signes qui doivent alerter

Au niveau scolaire	Au niveau du comportement
retards, détérioration, perte ou vol de son matériel, absences, baisses des résultats scolaires, possession d'armes pour se protéger, repli sur soi, isolement du groupe...	troubles du sommeil, plaintes, agitation, colères, anxiété, maux de ventre, pipi au lit, pleurs...



Si besoin 3020 ou 3018

Appelez les numéros nationaux gratuits.
Votre alerte sera transmise au référent académique
« harcèlement ».



Site académique **onglet parents** :

- conseils aux parents
- grille de repérage des signes
- programme pHARe



NON AU HARCELEMENT

Victime ou témoin de harcèlement ?

Appelez le

3020

numéro gratuit face au harcèlement

Appelez le

3018

numéro gratuit face au cyberharcèlement